

MAIRIE DU 3^e SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 10 DECEMBRE 2020

La séance du Conseil des 4^e et 5^e arrondissements du jeudi 10 décembre 2020 est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 10, sous la présidence de Monsieur Didier JAU, Maire du 3^e secteur.

M. le Maire.- Mesdames et messieurs, bonsoir. Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder à la désignation du Secrétaire de séance par scrutin à main levée.

Le Secrétaire de séance étant la personne la plus jeune, nous souhaitons désigner M. Théo CHALLANDE-NEVORET. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ?

(Pas d'opposition.)

Je vous remercie.

Je vais demander au Secrétaire de séance de procéder à l'appel des présents et je procéderai à l'appel des procurations.

Appel des présents par le Secrétaire de séance.

Sont présents : Mme AMRAOUI Enda, Mme BATOUX Marie,
Mme BIANCARELLI-LOPES Aurélie, M. CHALLANDE-NEVORET Théo,
M. CHEVALLIER Anthony, Mme DAUBET-GRUNDLER Monique, M. DROUOT
Arnaud, M. DUPLÉIX Arnaud, M. FERRIER Emmanuel, Mme FRENOUX
Delphine, Mme GATIAN Audrey, M. GILLES Bruno, Mme HAROUTUINIAN-
MARILIER Isabelle, Mme HELFTER-NOAH Prune, M. HUGUET Pierre,
M. JAU Didier, M. KORNPROBST Vincent, M. LAURENS Jean-Michel,
Mme LÉBOUIN Chrystelle, M. LUC Jean-François, Mme NEVEU Norig,
Mme PRIGENT Perrine, M. ROLLAND Jean-Pierre, M. SEMERDJIAN Eric,
Mme TAGAWA Odile et Mme VIAL Anne.

Procurations indiquées par M. le Maire.

Sont représentés :

Mme Marine CHADEFaux-LAVERGNE est représentée par Mme Anne VIAL ;
M. Fabien PEREZ est représenté par M. Emmanuel FERRIER ;
Mme Marine PUSTORINO est représentée par M. Bruno GILLES ;
Mme Michèle RUBIROLA est représentée à M. Didier JAU.

*** Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020 :**

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020 ?

(Pas d'observation.)

Pas de remarque. Le procès-verbal est donc adopté.

*** Examen des rapports :**

RAPPORT 20/68/03/EFAG

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, FONCIER ET DU PATRIMOINE - Gestion des espaces extérieurs des groupes Lilas - Oliviers (13^{ème} arrondissement), Saint Barthélémy (14^{ème} arrondissement, Vert Bois (14^{ème} arrondissement), Bleuets - Lavandes - Églantiers (13^{ème} arrondissement), Château Saint Loup (10^{ème} arrondissement) - Saint Pierre (5^{ème} arrondissement) Blancarde (12^{ème} arrondissement) et friche du Petit Séminaire (13^{ème} arrondissement) - Subventions à l'OPH Habitat Marseille Provence au titre des dépenses réalisées en 2019

Rapporteur : M. SEMERDJIAN (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/68/03/EFAG est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/69/03/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - Nouvelle Politique Municipale en faveur de l'Habitat et du Logement - Aide à la production de logements sociaux pour 3 opérations : Saint Bazile dans le 1^{er} arrondissement par CDC Habitat ADOMA - Pardigon dans le 4^{ème} arrondissement par la Coopérative SOLIHA Méditerranée - Jean Casse dans le 14^{ème} arrondissement par la SFHE - Prorogation de 2 conventions de financement : Figuière et Bricarde Provisoire avec LOGIREM

Rapporteur : M. ROLLAND (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/69/03/UAGP est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/70/03/EFAG

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANÇAS ET DES MOYENS GENERAUX -
DIRECTION DU BUDGET - PÔLE INVESTISSEMENT - Dépenses
d'investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote
du Budget Primitif 2021**

Rapporteur : Mme FRENOUX (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/70/03/EFAG est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/71/03/EFAG

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE M EXPANSION - DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC
- Eclairage du Parc Longchamp - Travaux de rénovation - 4^{ème}
arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation
de programme**

Rapporteur : M. DUPLEIX (Lecture)

M. le Maire.- Merci. Il s'agit d'un investissement
attendu par les usagers du parc Longchamp.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/71/03/EFAG est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/72/03/EFAG

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - Organisation du concours
« Marseille en Fleurs » - Edition 2021 - Approbation du règlement
du concours**

Rapporteur : M. DUPLEIX (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/72/03/EFAG est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/73/03/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES- DIRECTION DE L'EVALUATION, DES PROJETS PARTENARIAUX ET DE LA GESTION EXTERNALISEE - EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC (DSP) SECTEURS CULTURE - SPORT - SOCIAL - RESTAURATION COLLECTIVE - EXERCICE 2019

Rapporteur : Mme FRENOUX (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/73/03/EFAG est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/74/03/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES (DGAUFP) - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES - Mesures d'urbanisme temporaire en situation de crise sanitaire

M. le Maire.- Le rapport est retiré.

RAPPORT 20/75/03/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES (DGAUFP) - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGÉES - Mesures mise en œuvre par la Ville de Marseille visant à la sécurisation et l'aménagement des espaces environnant les écoles.

Rapporteur : Mme LEBOUIN (Lecture)

M. le Maire.- Merci. Ce sujet nous tient particulièrement à cœur.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/75/03/UAGP est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/76/03/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA SÉCURITÉ - DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU STATIONNEMENT - Reconduction des tarifs des droits de stationnement appliqués aux taxis et ajustement « des tarifs

des droits de stationnement applicables aux autocars et droits divers

Rapporteur : M. ROLLAND (Lecture)

M. ROLLAND.- Ce rapport propose la reconduction à partir du 1^{er} janvier 2021 des tarifs appliqués aux taxis et une hausse de 2 % des tarifs appliqués aux autocars.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Mme GATIAN.

Mme GATIAN.- Oui, ce rapport n'est pas dans sa version actualisée. Le rapport qui a été envoyé n'est pas le rapport définitif. Il n'y aura pas de hausse des tarifs sur les autocars. Il y aura un maintien des tarifs appliqués aux taxis et aux autocars. Je tenais à le préciser. Je pense qu'il y a un petit problème dans l'envoi des délibérations. Cela va être corrigé par le service qui s'en occupe.

M. le Maire.- Est-ce que, du coup, nous devons procéder au vote ? Je m'interroge. Très bien, nous allons voter. D'autre remarque ?

M. LUC.- Je ne sais pas si on peut voter en l'état un rapport en l'état qui n'est pas conforme. Je ne sais pas comment me positionner. Je comptais m'opposer à ce rapport parce que je suis contre l'augmentation des tarifs pour les sociétés d'autocars qui ont bien souffert également de cette crise du coronavirus. Là, tel que c'est écrit, c'est difficile de se prononcer.

M. le Maire.- M. GILLES voulait ajouter également une réflexion.

M. GILLES.- Oui, j'irai dans le sens de M. LUC. Je vous demanderai de le retirer parce qu'on ne peut pas ce soir au Conseil d'arrondissement acter un rapport où il y a augmentation et au Conseil municipal, cette augmentation n'aura pas lieu en fait. Cela gêne un peu parce que cela nous engage tous, la majorité comme l'opposition, dans la solidarité du vote, on voterait quelque chose qui ne serait pas maintenu au Conseil municipal. C'est quand même gênant. En tout cas, moi, je ne voterai pas, je voterai contre si vous mettez au vote.

M. le Maire.- Mme HELFTER-NOHA.

Mme HELFTER-NOHA.- Je proposerai que l'on amende la délibération que l'on a sous les yeux et qu'elle passe, comme Mme GATIAN l'a précisé, au Conseil municipal corrigée.

M. le Maire.- Le rapport passant de toute façon au Conseil municipal central, je propose que nous le retirions et que la Mairie centrale statue. Le rapport est retiré.

RAPPORT 20/77/03/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Dons de documents déclassés - Approbation des conventions de dons des documents déclassés conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général

Rapporteur : Mme TAGAWA (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/77/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/78/03/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'un premier versement aux associations culturelles au titre des subventions 2021- Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations

Rapporteur : Mme NEVEU (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/78/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/79/03/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades - Attribution de subvention aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades - Financement

Rapporteur : M. ROLLAND (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/79/03/UAGP est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/80/03/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL -
DIRECTION DE L'EDUCATION EH DE LA JEUNESSE - SERVICE JEUNESSE -
Approbation des dispositions particulières applicables aux
accueils périscolaires relatives à la garderie du matin et aux
animations du soir et de l'exonération totale ou partielle de la
tarification des accueils périscolaires en cas de fermeture
d'école pour l'ensemble des familles, en cas de grève du
personnel de l'Education nationale et/ou du personnel municipal

Rapporteur : Mme MARILIER (Lecture)

Mme MARILIER.- Avant de rentrer dans le vif du rapport
puisqu'indirectement, il en est question, je voudrais rappeler
que le droit de grève est un droit inscrit dans notre
constitution, dans les préambules de la 4^{ème} République, il est
repris dans le préambule de la constitution de 58.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/80/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/81/03/UAGP

Rapporteur : Mme LEBOUIN (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/81/03/UAGP est adopté à la majorité :

Le Printemps Marseillais et Ensemble pour Marseille votent pour,

Retrouvons Marseille s'abstient.)

RAPPORT 20/82/03/ECSS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA JEUNESSE - Approbation du
principe de lancement de groupes de travail en vue de
l'élaboration d'un nouveau Projet Educatif de Territoire**

Rapporteur : Mme TAGAWA (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/82/03/ECSS est adopté à l'unanimité)

RAPPORT 20/83/03/EFAG

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT
GENERAL - Délégation du Conseil Municipal aux Conseils
d'Arrondissements pour passer des marchés sans formalités
préalables en raison de leur montant**

Rapporteur : Mme FRENOUX (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? M. GILLES.

M. GILLES.- M. le Maire, je voterai le rapport du Conseil d'arrondissement et pas celui du Conseil municipal. Je m'explique. Le rapport du Conseil d'arrondissement est intitulé : c'est la délégation du Conseil d'arrondissement au Maire d'arrondissement pour passer les marchés. Il est tout à fait normal, M. le Maire, que nous votions ce rapport, je dirais même enfin parce qu'il est de tradition, et je pense que vous en avez pâti, que ce soit lors du 1^{er} Conseil municipal, lors de l'élection du Maire de la Ville que ce rapport soit présenté au Conseil municipal pour, enfin, donner aux Maires d'arrondissement cette possibilité de passer les marchés. C'est la première remarque. Cette attente de 5 mois, je pense, n'a pas dû être facile pour vous.

Deuxièmement, c'est le seuil. On passe d'un seuil de 214 000 euros à 90 000 euros : c'est une manière, je le dis très directement, de mettre sous tutelle financière les Mairies de secteur, qu'elles soient de la majorité ou de l'opposition. Cela ne s'est jamais vu, même à la grande époque de la première application de la loi PLM du 31 décembre 1982. Je fais allusion bien entendu à la municipalité de Gaston Defferre. Tout le monde sait très bien les tiraillements qu'il a pu y avoir à l'époque

entre les Mairies de la majorité et les Mairies d'opposition, celles en particulier des 8^{ème} et des 9^{ème} arrondissements, Mairies qui à l'époque étaient dirigées par Jean-Claude Gaudin et Guy Teissier déjà. Même à cette époque, les grosses tensions politiques n'ont jamais débouché sur une véritable mise sous tutelle financière. Surtout que, je le rappelle, s'il y avait des dépenses effectuées par le Maire qui étaient non-conformes aux règles, le Trésorier Payeur général pourrait les refuser. C'est un minimum qui sera régulièrement dépassé, vous le savez très bien, quasiment tous les marchés de cette Mairie de secteur quand ils sont additionnés, dépassent les 90 000 euros. Vous devrez donc très régulièrement, et même quasiment chaque fois que vous aurez des marchés, passer par la Mairie centrale ou avoir l'accord de la Mairie centrale. Je trouve que c'est dommage, mais moi, je ne veux surtout pas entraver vos pouvoirs. Vous êtes Maire de secteur et vous devez pouvoir signer. Donc je voterai ici ce rapport. Par contre, je ne le voterai pas lorsqu'il sera présenté au prochain Conseil municipal.

M. le Maire. - Je vous remercie, M. GILLES. M. LUC, une remarque.

M. LUC.- Je vais abonder dans le sens de ce que vient de dire M. GILLES. Je considère qu'il est temps de décentraliser Marseille, et notamment de donner la possibilité aux Mairies de secteur d'agir plus rapidement. C'est vrai que cette mise sous tutelle financière va encore ralentir la prise de décision et donc l'action des Mairies de secteur. Pour le coup, n'étant pas au Conseil municipal, nous ne pouvons pas voter contre. Donc je vais voter contre dans ce Conseil d'arrondissement, non pas contre le fait de vous donner le droit de passer des marchés, mais contre cette réduction. On vote dans ce sens-là. Je vous remercie.

M. le Maire. - Merci beaucoup. Je tiens à dédramatiser la dramatisation. Seulement 5 marchés sur tout Marseille dépassent ce seuil. Donc on aura quand même peu de cas de figure tels que celui-ci. Ce sera très réduit à notre niveau. Nous avons la chance d'être en phase avec la Mairie centrale. Je tiens à réaffirmer une nécessaire dédramatisation.

Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/83/03/EFAG est adopté à la majorité :

Le Printemps Marseillais et Ensemble pour Marseille votent pour,

Retrouvons Marseille vote contre)

RAPPORT 20/84/03/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DES SPORTS - Déclaration des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux clubs sportifs

Rapporteur : Mme VIAL (Lecture)

Je souhaite des détails sur ces avantages en nature.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/84/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/85/03

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CABINET DU MAIRE H PANIERS ALIMENTAIRES SOLIDAIRES.

Rapporteur : Mme FRENOUX (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? M. GILLES.

M. GILLES.- M. le Maire, plusieurs remarques sur ce rapport. D'abord, je pense qu'il n'y a aucune obligation légale ou juridique de passer cette dépense au Conseil d'arrondissement. Si on commence à faire passer une dépense, pourquoi ne pas faire passer toutes les autres dépenses alors qu'on a voté le budget ?

Deuxième chose, je viens d'entendre notre adjointe aux finances dire « la Mairie des 4 et 5^{ème} arrondissements reste fidèle à ses principes de solidarité ». Cela me fait plaisir parce que « reste fidèle », cela veut dire qu'elle était avant fidèle au principe de solidarité. Et puis, je ne peux m'empêcher d'avoir toujours les mots qui résonnent un peu du dernier Conseil d'arrondissement lors du vote du budget. Je vous vois presque sourire derrière le masque, M. le Maire. J'ai presque l'impression qu'on passe de l'open bar pour nos retraités à l'open panier. Si j'ai bien retenu la leçon qu'on m'a faite la dernière fois : « il fallait arrêter l'open bar dans les maisons de quartier, vous allez voir ce que vous allez voir. » Et puis, je vois que, finalement, on est à peu près dans les mêmes choses qui étaient faites avant. Nous faisons 1 500 colis de Noël. Vous en faites 2 000. Bravo. Cela change de nom. Nous, cela s'appelait les colis de Noël. Vous, c'est les paniers alimentaires

solidaires. Nous en faisons 1 000 pour les retraités de nos CMA, 500 pour les associations de solidarité comme les Petits Frères des Pauvres, les Petites Sœurs des Pauvres, et bien d'autres.

Vous parlez de circuit court. Ces circuits courts existaient déjà. Nous prenions des boissons dans une entreprise que vous avez visitée, je l'ai vu sur le site de la Mairie du 4/5, Luminila (?) pour ne pas la citer. Nous allions acheter des savons dans une entreprise qui se trouve à la rue Granoux. Nous allions chercher nos navettes et nos canistrelli chez M. Orsoni, au bd Botinelly. Donc le circuit court existait déjà.

Il y a une économie effectivement. Vous mettez un panier de 25,54 euros, contre 25,10 euros pour nos colis de Noël. La différence est de 0,44 euro. Sur 1 500 paniers, cela fait 660 euros d'écart. Vous allez me dire : il n'y a pas de petite économie.

C'était une manière pour moi d'être un peu taquin et de répondre aussi à certaines interrogations soulevées lors du dernier Conseil d'arrondissement.

J'espère aussi que les enfants ne seront pas oubliés. Traditionnellement, nous faisons les petits sachets de Noël pour les scolaires. J'espère que vous les ferez aussi, en les appelant peut-être les sachets de la solidarité. Peu importe le nom qu'on leur donne en période de Noël, l'essentiel, c'est que personne ne soit oublié.

Bien évidemment, je voterai ce rapport. Comment peut-il en être autrement ? Mais je voulais faire cette petite remarque et ce petit clin d'œil par rapport à un terme qui avait été sans doute mal utilisé la dernière fois, l'open bard. La solidarité n'a pas de nom, elle a un prix. En tout cas, je vous félicite pour ce geste solidaire.

M. le Maire.- Merci, M. GILLES. M. KORNPORBST souhaite répondre.

M. KORNPORBST.- Oui, je vous remercie, M. le Maire, je vais parler au nom du groupe Printemps marseillais. La solidarité, effectivement, c'est important. La transparence, aussi. Il n'y avait aucun caractère obligatoire à soumettre cette délibération au Conseil d'arrondissement, c'est vrai. Nous avons souhaité le faire, car il y a des critères d'attribution, des critères transparents qui sonnent pour nous comme des critères de justice sociale. C'est pour cela qu'il était très important de le

partager et d'en rendre compte aux concitoyens et concitoyennes des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci. Mme LEBOUIN.

Mme LEBOUIN.- Je voulais rassurer M. GILLES sur les écoles. Cette année, l'ensemble des écoles du secteur, donc l'ensemble des écoliers du secteur vont recevoir cette petite pochette surprise de Noël, qu'elles le demandent ou pas, contrairement à ce qui était fait les années précédentes.

Nous avons aussi mis en place un concours de dessin à destination de toutes les écoles avec comme récompense des cadeaux sous forme de livres offerts aux écoliers de Marseille, aux écoles publiques.

M. le Maire.- Le résultat de ces concours sera transmis aux personnes âgées. La solidarité pour nous n'est pas un vain mot. Vous dites qu'elle l'était pour vous. Nous avons souhaité encore rehausser cet élan de solidarité. Cela fait partie de notre ADN et cela le restera.

Quant aux petites économies que vous avez évoquées, ce n'est pas une petite économie, il s'agit de plusieurs centaines de fois quelques dizaines de centimes, donc c'est une réelle augmentation. Je tiens à rappeler qu'on ne vous a pas fait la leçon, mais il m'a plutôt semblé que vous la faisiez.

Passons au vote.

(Le rapport 20/85/03 est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/86/03/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES DE PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE - SERVICE DES BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITE - Création d'un groupe de travail sur l'évolution des Bureaux Municipaux de Proximité

Rapporteur : M. CHEVALLIER (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/86/03/UAGP est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/87/03/EFAG

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD -

Création d'un Pôle d'accueil Hygiène et Santé Municipal - 71, avenue du Maréchal Foch - 4^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études, travaux et premier équipement - Financement

Rapporteur : M. SEMERDJIAN (Lecture)

M. SEMERDJIAN.- Je suis particulièrement fier et honoré de présenter ce rapport. La création d'un pôle d'accueil hygiène et santé municipal s'inscrit dans une situation marseillaise très préoccupante, et ce depuis de nombreuses années. Les sans-abri ou les habitants en situation d'extrême précarité et indigne sont évalués à Marseille à 16 000 personnes, le nombre des sans-abri évalué à plus de 600 personnes et la situation ne fait qu'empirer, par les conditions socioéconomiques et par les conséquences de la crise sanitaire que nous vivons. Selon les études du projet d'accès aux soins des sans-abri de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille et le rapport Maloni, plus de 1 200, 1 300 personnes se trouvent chaque année dans des situations d'être sans-abri. Leurs conditions indignes et dangereuses pour la santé se posent avec d'autant plus d'acuité que la Ville ne dispose que de très peu de fontaines publiques, et encore moins de douches ou de toilettes publiques qui se situent aujourd'hui à 1 pour 48 000 habitants, faisant de Marseille une exception française.

C'était une petite introduction pour vous dire à quel point ce projet de création d'un pôle d'accueil hygiène et santé municipal est important. Il se traduira par la remise en état de bâtiments municipaux au 71 avenue Maréchal Foch et la construction d'un bâtiment permettant de doubler la superficie actuelle. Il verra la création d'un espace d'accueil, d'un espace administratif, sanitaire, d'un espace de lavage, d'une lingerie, d'un espace de convivialité, d'un espace technique et d'un espace d'accueil.

Par délibération du 5 octobre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'organisation et le fonctionnement de ce dispositif douches et sanitaires dans le cadre du projet de création de ce pôle d'accueil hygiène et santé municipal.

Nous vous demandons d'approuver ce projet de création dont les études, travaux et premiers équipements se montent à 1 032 000 euros et dont le financement sera opéré en partie par des recherches de subventions auprès de partenaires et le solde par la Mairie de Marseille. Merci.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? M. Luc.

M. LUC.- C'est effectivement un beau projet, une belle idée, c'est assez ambitieux, c'est une très bonne idée de mettre en œuvre un centre comme celui-là. J'attire simplement votre attention sur le fait qu'il y a malheureusement beaucoup de problèmes de sécurité qui peuvent être liés à ce type de structure. J'ai eu l'occasion de discuter avec des personnes sans-abri et la problématique de la sécurité revient très régulièrement dans la réalité que ces gens vivent, en plus des difficultés sociales très importantes. Je vous demande de prendre en compte cet aspect dans la construction de votre projet. Merci.

M. le Maire.- Merci. M. Gilles.

M. GILLES.- Merci. Sur le fond, ce projet ne doit recueillir aucune retenue. Simplement, des remarques. Il arrive ici en additif, donc un peu en urgence. Je ne sais pas si vous avez eu le temps d'être concertés sur la forme, pas sur le fond. Sur la forme, j'ai quelques soucis.

De la manière dont il est écrit, j'ai l'impression qu'on fait tout pour qu'on ne le vote pas. « Nécessité de lourds travaux de remise en état », « nécessité d'une réhabilitation complète », « réfection totale de la toiture », « n'autorise pas une simple réhabilitation », « devant être démolie », etc.

Malgré tout, on va investir plus d'un million d'euros. Si j'ai bien compris, on ne les a pas. Donc cela amène pour moi deux remarques. Premièrement, est-ce que le recul nécessaire a été pris pour rechercher un local, et pas se faire imposer celui-là ? Je pensais par exemple au centre de vaccination rue Briffaut, qui est aujourd'hui vide quasiment en totalité. Le bâtiment est en bon état, il est cloisonné. Quand on regarde l'espace d'accueil, l'espace administratif, l'espace sanitaire, l'espace lavage, lingerie, convivialité, espace technique, on peut tout faire là-bas. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le visiter, franchement, il y a toutes les possibilités de faire ces ensembles pour répondre au mieux à la demande des utilisateurs. Est-ce qu'on n'aurait pas dû prendre un peu de temps plutôt qu'avoir ce rapport en urgence en additif et chercher des locaux qui étaient en bon état et donc ne pas investir un million d'euros que l'on n'a pas ?

Cela me permet de faire la liaison. Quand on écrit « Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des

différents partenaires et le reste par la Ville de Marseille », est-ce qu'il y a eu déjà des contacts avec les partenaires ? Sinon, je ne suis pas sûr que les autres collectivités abondent au maximum possible sur ce projet d'un million d'euros sans avoir été concertées, mais mises devant le fait accompli.

Pour moi, il y a ces deux réserves : une réserve technique avec une porte de sortie et une réserve financière en disant : ne faut-il pas d'abord discuter de ce projet avant de parler de financement lorsqu'on n'a pas l'argent ?

Sur le fond, il n'y a aucun souci. On le met où vous voulez et où vous le déciderez, mais j'essaye simplement d'avoir des pistes de réflexion qui permettraient peut-être de ne pas dépenser un million d'euros et surtout de pouvoir aller vite parce que là, j'ai l'impression qu'on va voter un vœu pieu, qu'on va se donner rendez-vous dans quelques années et que le 71 avenue Foch, malheureusement, ce ne sera pas ce lieu qu'on est en train de voter ce soir. Excusez-moi d'être un peu pessimiste.

M. le Maire.- Merci, M. Gilles. Ce lieu est un ancien atelier de verrier situé au 71 avenue Maréchal Foch. Il est dans un état d'abandon avancé. Il a été squatté. Cela fait des années que c'est un patrimoine municipal qui est laissé en déshérence. Le bâti est très dégradé. Donc je me félicite que la Ville s'attache à rénover son patrimoine en y développant des services absolument nécessaires qui sont rendus aux Marseillaises et aux Marseillais. Il y a des problématiques de sécurité pour les sans-abri et pour le voisinage. Proposer une structure qui va permettre à ces gens de trouver un point d'ancrage alors qu'ils sont de manière générale abandonnés par la Ville, et depuis longtemps, cela va vraiment changer les choses.

Vous disiez : 1 million d'euros qu'on n'a pas. Vous savez très bien que la comptabilité publique ne permet pas de dépenser un argent qu'on n'a pas. Votre position politique, est-ce qu'elle est tenable ? Je m'interroge.

Ce pôle d'accueil hygiène et santé répond à un besoin qui est insuffisamment couvert aujourd'hui. Il y a un maillage, mais il est insuffisant. Ce maillage de plus va venir compléter une offre absolument insuffisante. Les lieux de solidarité en direction de nos concitoyens qui dorment dans la rue sont un maillon absolument essentiel de notre maillage social pour nouer le dialogue avec les personnes en difficulté.

Je serai très attentif à l'évolution de ce projet. Audrey Garrido, adjointe à la Maire en charge des affaires

sociales, m'a confirmé tout à l'heure au téléphone la mise en place d'un dispositif permettant d'associer les partenaires de ce projet : la Ville de Marseille, la Mairie de secteur, les riverains, les CIQ et les associations de solidarité des 4 et 5^{ème} arrondissements.

Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/87/03/EFAG est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 20/88/03/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Adoption des nouvelles conventions de fonctionnement - Paiement aux associations des acomptes sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2021

Rapporteur : Mme TAGAWA (Lecture)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous procédons au vote.

(Le rapport 20/88/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

Avant de lever cette dernière séance 2020 du Conseil d'arrondissement, je voulais remercier l'ensemble des élus de ce Conseil pour les travaux accomplis depuis cet été. J'ai pu travailler avec vous toutes et tous et j'ai pris un plaisir énorme à le faire. Permettez-moi d'associer l'ensemble du personnel municipal qui a su se mobiliser pour faire face à la crise sanitaire en se montrant disponible et solidaire. Je pense notamment aux agents qui se sont portés volontaires aux côtés du personnel des écoles pour assurer le fonctionnement des 35 écoles des 4 et 5^{ème} arrondissements dans un état de crise important. En décembre, il est de tradition de se projeter sur l'année suivante. Cette année 2020 restera exceptionnelle à plus d'un titre.

J'espère qu'en 2021, la Covid cessera de martyriser notre société déjà rendue bien fragile par les inégalités sociales et les crises environnementales et démocratiques.

Au 1^{er} trimestre 2021, je souhaite que nous soyons en position de réussir un déconfinement progressif qui nous mette à l'abri d'un nouveau rebond de l'épidémie et que progressivement,

grâce à une campagne de vaccination large et à l'application des gestes barrières, nous puissions retrouver les plaisirs dont nous sommes privés depuis trop longtemps : pouvoir se retrouver avec sa famille, ses amis, ses collègues de travail pour des activités sportives, culturelles, associatives, pouvoir aller au restaurant, chez les commerçants de nos quartiers sans arrière-pensée.

En attendant ce moment tant attendu, permettez-moi de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année en famille, avec des amis, des amies, que ce soit des moments de joie partagés. A l'an que ven.

(Applaudissements.)

Avant de clore la séance, je souhaite porter à votre information le fait suivant.

Suivant le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987, Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la Mairie des 4/5 que le détachement de Monsieur Thierry PEIFFER sur ses fonctions de Directeur Général des Services prendra fin, à son terme, le 31 décembre 2020.

Je vous remercie. Mme DAUBEY, la séance est levée.

Mme DAUBEY.- Je voulais intervenir pour remercier M. Peiffer de toutes ses années passées en Mairie de secteur. Au nom de Bruno Gilles et de moi-même, ce soir, nous souhaitons rendre hommage à Thierry Peiffer, à cet homme venu de Lutte Ouvrière qui a bossé tout d'abord avec M. Weygand, Mme Gallix, à cet homme dont l'intelligence l'a fait travailler avec des gens si différents, à cet homme aux cheveux longs en son temps, fredonnant de chansons de Renaud, qui a parfaitement cohabité avec un autre Renaud d'ailleurs, Renaud Muselier, mais aussi avec Bruno Gilles, Marine Pustorino et tous les élus qui se sont succédé, dont moi. A cet homme bardé de diplômes, et il y en a pas mal. En effet, diplômé en management public à Sciences Po Aix, diplômé d'Etat du ministère Jeunesse et Sport des affaires sociales en tant que titulaire du BEFA, formateur et membre de jury en sciences administratives et sur l'ensemble des concours A, B et C de la fonction publique.

Beaucoup de diplômes, mais aussi beaucoup de passions. Sa passion depuis longtemps, c'est la nature et, de fait, la naturopathie via sa sœur et ses huiles essentielles. Mais surtout autrui. Bénévole depuis toujours et surtout depuis 25 ans à la Banque alimentaire, il est engagé également dans plusieurs

associations sociales et caritatives, dont une qui lui tient très à cœur, c'est le combat pour le maintien à domicile, et ce depuis plus de 20 ans, il y œuvre.

Enfin, à ce grand militant syndical, fin connaisseur des rouages administratifs municipaux et des quartiers avec ses 21 ans passés en Mairie de secteur, tout d'abord en qualité de Directeur de l'animation, puis en qualité de DGS. Une Mairie de secteur, c'est de la proximité, des réseaux et donc c'est un homme de grandes ressources.

Le parcours de M. Peiffer a été exemplaire. Il a toujours œuvré avec discrétion, professionnalisme, intégrité, dans le seul intérêt du service public. Il a toujours été d'une grande disponibilité pour tous les élus de la majorité, mais aussi pour ceux de l'opposition. Il a toujours eu une grande écoute et, pour ma part, il m'a accueillie dans mon 1^{er} mandat il y a presque 13 ans et je ne l'oublierai jamais.

C'est la raison pour laquelle, ce soir, je tenais impérativement à le remercier pour le travail accompli, pour sa mission du service public accomplie, et à lui dire à travers ces quelques mots que c'est une très belle personne, d'une grande rareté en qualités humaines. On en rencontre peu dans une vie et lui en fait partie. Alors je le remercie d'avoir croisé son chemin, notre chemin ensemble, et je lui souhaite, au nom de Bruno Gilles et de moi-même, un bel avenir professionnel ailleurs, car il le mérite. Merci et bravo, M. Peiffer.

(Applaudissements.)

M. le Maire.- Je vous remercie.

(La séance est levée à 19h10.)